

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D_2025_02_03

Séance du 28 février 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11 + 4 procurations

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit février à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lhuis, sous la Présidence d'Emmanuel GINET, Maire de Lhuis, dûment convoqués le 22 février 2025.

ETAIENT PRESENTS : Marie-France AUBOIRON, Mikaël BABOLAT, Camille BEAUDET, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Ugo DAUVERGNE, Guillaume DUCOLOMB, Emmanuel GINET, Bruno HOURY, Jean-Michel LAURENT, Marie-José TRAINA.

Absents excusés : Viviane VAUDRAY → procuration à Emmanuel GINET
Jean-Pierre MERCIER → procuration à Christian CONAND
Isabelle VAUDRAY → procuration à Camille BEAUDET
Céline THEVENOUX → procuration à Marie-Claire ARTONNET

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-France AUBOIRON

OBJET :

**AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE LHUIS - PERIODE (2019-2038)
MODIFICATION DU CLASSEMENT DE LA PARCELLE 35**

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de modification de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes de ce projet :

- La modification a pour objet de faire évoluer le classement de la parcelle forestière n°35 actuellement en libre évolution pour la durée de l'aménagement en cours, pour la classer en libre évolution à long terme ;
- Ce changement de groupe n'induit pas de modification des unités de gestion, ni du programme d'actions, ni de l'activité cynégétique ;
- L'objectif est de créer un réseau de parcelles en libre évolution, qui permettra une meilleure résilience de l'écosystème forestier. Cette parcelle sera intégrée au réseau FRENE.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention,

- **APPROUVE** la modification du classement de la parcelle 35 en libre évolution à long terme
- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien appliquer la décision de la commune

AINSI FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an susdits.

JE CERTIFIE QUE LE PRESENT ACTE A ETE PUBLIE OU NOTIFIE SELON LES REGLEMENTS EN VIGUEUR.

Le Maire,
Emmanuel GINET

